



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 11 octobre 2019 à Luçon (85)**

Délégués présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Cram Chaban : Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; Le Gué d'Alléré : Jérôme PEINTRE ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Coulon : Michel SIMON ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute-sur-Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay-le-Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Guy SOULAIN ; Lairoux : Pierre CHABOT et Isabelle BAHABANIAN ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Mouzeuil-Saint-Martin : Nicolas FILLON ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist-sur-Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Jean ETIENNE et Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vouillé-les-Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Geneviève BARAT, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Guillaume JUIN, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Assistaient également :

François BARBOTEAU, Payeur départemental des Deux-Sèvres
Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres
François-Marie PELLERIN, Coordination du Marais poitevin
Annie PERCHERON, commune de Marsilly
Josy PIERRE, Conseil départemental des Deux-Sèvres
Claude ROY, Conseil départemental de la Vendée

M. Pierre-Guy PERRIER, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée, en tant que maire de Luçon et présente rapidement Luçon, ville-porte du Marais poitevin ainsi que le domaine des Guifettes où se tient l'assemblée générale.

Le quorum étant atteint, le Président commence la séance. Il rappelle l'ordre du jour avec le débat d'orientations budgétaires qui sera présenté par Jean-Pierre SERVANT.

Mais avant d'aborder ce point, il informe l'assemblée du départ de la directrice, Mme Caroline ROUENNIER, le 15 septembre dernier, pour des raisons personnelles, et tient à saluer son travail.

Il indique que le Bureau a réfléchi sur la situation et a souhaité effectuer une réorganisation interne. Dans ce cadre, le Bureau a créé un poste fonctionnel de directeur sur lequel M. Fabrice LAUMOND, actuel directeur adjoint, va être détaché et ses missions feront l'objet d'une réorganisation interne permettant de faire des économies financières.

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} avril 2019

Le Président poursuit l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président propose de ne pas relire en détail les décisions prises depuis la dernière assemblée générale, puisqu'elles ont été transmises avec le dossier mais il indique qu'il répondra aux éventuelles questions sur ces décisions.

M. Denis BASSAND, délégué de la commune du Gué de Velluire, constate que les contributions statutaires n'ont pas changé et rappelle qu'il devait y avoir des simulations suite aux échanges avec les EPCI et les chambres d'agriculture, il souhaiterait connaître l'avancée de la démarche.

Le Président précise que ce point va être abordé plus tard dans la séance et que des démarches ont bien été faites auprès des différentes collectivités avec des demandes assez spécifiques, qui pourraient convenir à tout le monde.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises depuis l'assemblée générale du 1^{er} avril 2019.

Le Président rappelle que M. Jean-Claude RICHARD, qui était le rapporteur du budget, avait souhaité être déchargé de cette fonction qui a été proposée à M. Jean-Pierre SERVANT, qui a accepté. Le Président tient à le remercier et lui laisse la parole.

M. Jean-Pierre SERVANT indique les 2 points qui vont être présentés :

- les décisions modificatives du budget 2019
- le débat d'orientations budgétaires.

Il commence par les décisions modificatives, lesquelles sont nécessaires pour la réalisation d'opérations nouvelles non prévues au budget 2019 et la régularisation ou la réaffectation de certaines opérations.

Il présente les décisions modificatives n° 1 et 2 au budget principal telle que détaillées ci-après :

Globalement, les mouvements issus des décisions modificatives s'équilibrent en dépenses et en recettes, à la somme de 262 710,10 € dont 115 929,02 € sur la section de fonctionnement et 146 781,48 € sur la section d'investissement et visent :

En section d'investissement :

- Etape 1 :
 - la régularisation de la délibération du 26 octobre 2018 qui prévoyait l'inscription d'une dépense de 32 500 € non reportée au budget, dont l'équilibre est assuré par un virement issu du chapitre « dépenses imprévues » ;
- Etape 2 :
 - la régularisation de nouvelles recettes perçues au titre des actions « plan paysage » pour 28 000 € (Fondation du patrimoine et caisses d'allocations familiales) et des dépenses afférentes ;
 - la correction de l'imputation comptable de certaines dépenses prévues en investissement mais relevant du fonctionnement pour 12 000 € ;
 - la régularisation de titres émis au titre des amortissements sur des exercices antérieurs pour 111 828,27 €.

En section de fonctionnement :

- l'inscription des actions de médiation scientifique pour le climat telles que validées par le Bureau du 28 juin 2019, à savoir : Colloque et show « La mer contre-attaque ! » du 26 novembre à La Rochelle, Show « Hé... la mer monte » du 11 octobre à Luçon, édition du livre afférent pour un montant global de 71 620 € compensés en recettes à hauteur de 64 530 € ;
- l'inscription d'une fiche action de 2017 non initialement inscrite au budget et devant être régularisée à hauteur de 20 000 €, laquelle est intégralement compensée en recettes ;
- la régularisation de prestations, réalisées en interne mais prévues en dépenses externes pour 39 200 €, par des virements du chapitre 11 vers le chapitre 12 ;
- la correction de l'imputation comptable de certaines dépenses relevant du fonctionnement mais prévues en investissement pour 12 000 € ;
- la correction de titres émis sur des exercices antérieurs pour 23 819,02 €, dont l'équilibre est assuré par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- la régularisation d'un remplacement congé maternité pour 12 500 €, intégralement compensé en recettes.

Il poursuit avec les décisions modificatives n° 1 et 2 au budget annexe Développement économique, concernant l'opération Tourisme fluvial, telle que détaillées ci-après.

Globalement, les mouvements issus des décisions modificatives s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement, à la somme de 92 855,23 € et visent :

- Etape 1 :
 - la régularisation de la délibération du 26 octobre 2018 qui prévoyait l'inscription d'une dépense de 48 525,25 € non reportée au budget.
- Etape 2 :
 - l'inscription de 126 779 € destinés à la notification d'un marché relatif aux ouvrages et équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre et à son exploitation touristique (halte-escale et pontons d'attente « Vieille Autise, jeune Autise et du Mignon »), lequel est intégralement compensé en recettes ;
 - l'inscription d'une dépense de 49 576 € afin de permettre l'annulation d'un titre de recettes erroné ;
 - la régularisation d'un titre destiné à l'amortissement d'une subvention pour 197,15 € (opérations d'ordre).

Le Président remercie M. Jean-Pierre SERVANT pour son travail sérieux et souhaite également présenter Mme Julie BARDOUX, nouvelle directrice financière, sur laquelle il a pu compter efficacement.

Le Président soumet aux votes les décisions modificatives du budget général et du budget annexe Développement économique 2019. Les quatre décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

Le Président redonne la parole à M. Jean-Pierre SERVANT pour la présentation des orientations budgétaires.

Il rappelle que les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à l'article L.2312-1, et présente le rapport d'orientations budgétaires :

Structure financière du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte gère 3 budgets (compte administratif 2018) :

- budget principal : 3.213.836€ (*Fonctionnement : 2.503.042€ / Investissement : 710.794€*)
- budget annexe Développement économique : 164.225€ (*Fonctionnement : 48.420€ / Investissement : 115.805€*)
- budget annexe Editions documentaires : 5.774€ (*Fonctionnement*)

Etat de la dette

Trois emprunts sont en cours :

Budget général :

- Le pôle des espaces naturels : 400.000€ (*extinction de la dette en 2031*)

Budget annexe Développement économique :

- La brasserie : 230.000€ en 2011 (*extinction de la dette en 2031*)
- La biscuiterie : 145.000€ en 2012 (*extinction de la dette en 2032*)

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 sera de 500 459 €.

En 2020, le remboursement en capital sera de 36.319,08€ et représentera en intérêts : 23.971,79€.

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie :

- Caisse d'Epargne : 650 000 € (taux fixe 1,34%)
- Crédit Agricole Atlantique Vendée : 700 000 € (Euribor +1,10%)

Le fonds de roulement dont dispose le Parc est insuffisant pour faire face aux décalages de versements des différentes participations. En effet, si des acomptes de 20 à 50 % sont versés au lancement des différentes actions, il faut attendre que celles-ci soient terminées pour obtenir le solde et donc, mobiliser, si nécessaire, la ligne de trésorerie.

Contexte budgétaire : une année de transition

- disparition du Programme des Interventions Territoriales de l'Etat (PITE) en 2020 (419.000€ versés en 2019), cependant relayée par des financements de l'EPMP et des DREAL à hauteur de 426 400€ ;
- préparation de la nouvelle génération de contrats de Parc avec les Régions (630 000€ par an et par Région pour la période 2018-2020) ;
- suspension des « Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques », interruption provisoire de la participation de l'Agence de l'Eau.

Orientations budgétaires 2020

Les dotations

Les contributions statutaires demandées en 2020 seraient identiques à celles de 2019 et représentent un montant global de 1.392.676€.

Etat :	120 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine :	291.994€
Région Pays de la Loire :	291.994€
Département des Deux-Sèvres :	169.746€
Département de la Vendée :	249.313€
Département de la Charente-Maritime :	164.928€
Communes :	104.690€
EPCI :	8€
Chambres consulaires :	3€

Les cotisations des communes sont calculées selon un coefficient basé sur la population et sont en légère augmentation (203 273 habitants, base légale 2016 au 1^{er} janvier 2019).

Les subventions pour le Programme d'actions 2020

Etat :	426.400€
Agence de l'Eau :	76.650€
Région Nouvelle-Aquitaine :	338.000€
Région Pays de la Loire :	338.000€
Conseil départemental des Deux-Sèvres :	40.000€
Europe :	338.920€
(programme Life Baie de l'Aiguillon 2016-2020)	
Mécénat :	29.500€
Fondation du patrimoine :	16.000€
WKN et Be Ware :	10.000€
DARVA :	3.500€

Tourisme fluvial : En complément des financements de l'Etat, les deux Régions, les Départements de Charente-Maritime, de la Vendée et des Deux-Sèvres contribuent au financement de la mise en navigation de la Sèvre Niortaise aux côtés des EPCI. Les 4.900.000€ sont intégralement financés en vertu de la convention cadre.

Les charges à caractère général

La prévision pour 2020 est de 1.061.050€ contre 1.335.158€ en 2019.

Les charges de personnel

La prévision est 1.651.168€ contre 1.714.841€ en 2019.

La projection au 31 décembre 2019 porte l'effectif du Parc à 30 agents (32 agents fin 2018).

La masse salariale qui sera portée par le programme d'actions 2020 est estimée à 688.443€ soit 40%.

Les charges financières

Il est proposé de reconduire les mêmes montants qu'en 2019 :

12.300€ pour les intérêts d'emprunt

7.000€ pour les intérêts financiers liés aux lignes de trésorerie.

Le programme d'actions 2020

Son montant prévisionnel est de **1.763.170€** (dont 130.500€ hors contrat de Parc), soit une diminution de 215.050€ par rapport à 2019.

Ce programme d'action se décline à travers les 3 grands axes de la charte :

AXE 1 – AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

- OS1 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE : **134 500 €**
- OS2 : DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE RAYONNANT DANS L'ESPACE ET LE TEMPS : **112 100€**
- OS3 : FAVORISER L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES : **141 300€**

AXE 2 – AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE

- OS5 : PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU MARAIS : **878.370€**
- OS6 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES IDENTITAIRES DE LA RURALITE MARAICHINE : **271.000€**

AXE 3 – AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE

- OS7 : FORGER UNE CULTURE DU MARAIS ENGAGEE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE : **218 400€**
- OS8 : ORGANISER LA GOUVERNANCE DU PARC NATUREL REGIONAL : **7.500€**

M. Jean-Pierre SERVANT donne la parole aux vice-présidents pour faire le focus sur quelques actions de ce programme.

Mme Séverine VACHON présente deux dossiers de l'Axe 1 : la préservation des marais communaux et la labellisation RAMSAR.

Mme Catherine TROMAS présente une action de l'Axe 2 : le programme de plantations, une action phare en faveur du paysage et du climat. A ce sujet, elle lance un appel aux communes pour qu'elles puissent indiquer au Parc les espaces communaux sur lesquels des plantations seraient envisageables. Elle précise également que le Parc peut conseiller tous les acteurs publics et privés du territoire qui souhaitent porter des projets de plantations. Elle présente également l'Axe 3 qui porte sur une action novatrice pour sensibiliser les habitants aux paysages et à la biodiversité via l'acquisition des droits des dessins d'un jeune artiste JAP, qui a fait un livre bande dessinée « Robin et Tom dans le Marais poitevin ».

Suite à la présentation du programme d'actions, M. Jean-Pierre SERVANT continue avec les pistes de réflexions pour 2020 :

Partenariat avec les EPCI

Pour 2020, le Parc souhaite développer ses partenariats avec les EPCI sous la forme de conventions. Le Parc proposerait des « contrats de Parc » aux EPCI qui identifieraient les actions conduites par le Parc et les modalités de participation des EPCI.

Ces « contrats de Parc » s'inscriraient dans les politiques menées par les EPCI en matière de lutte contre le changement climatique (stratégie captation de carbone, programme de plantation...), de préservation et de restauration des milieux naturels (création, aménagement d'habitats favorables à l'accueil d'espèces remarquables), de valorisation architecturale du bâti remarquable et des espaces publics, de valorisation des patrimoines communaux, de restauration des continuités écologiques...

Par la suite, une revalorisation des cotisations des EPCI pourraient être proposée.

Rééquilibrage des participations des collectivités

Les participations des collectivités sont aujourd'hui stables mais ont globalement diminué de 10% en 2014. Les charges de personnel sont très insuffisamment couvertes par les recettes statutaires, ce qui oblige le Parc à les alimenter par le programme d'actions à hauteur de 688.443€ estimés en 2020, soit 40%.

La négociation de la nouvelle génération de contrats de Parc sera l'occasion de chercher à rééquilibrer les cotisations et ainsi de construire un programme d'actions davantage axé sur l'investissement comme souhaité par les collectivités.

Le Président revient sur la question des cotisations des communes. Il rappelle que le calcul par tranche, qui avait été décidé auparavant, fait payer à des petites communes une contribution plus élevée que des communes plus importantes ; une proposition a été envisagée pour rééquilibrer, non plus par tranche mais au nombre d'habitants.

Il évoque également les échanges avec les EPCI sur ce que le Parc pourrait leur apporter et il serait proposé des contrats de Parc, sur la même base que ceux réalisés avec les Régions, afin de contractualiser avec les EPCI sur des actions qui restent à définir mais qui permettraient de valoriser les contributions des EPCI.

Le Président demande s'il y a des questions sur le rapport d'orientations budgétaires.

M. Gilbert FAVREAU, Président du conseil départemental des Deux-Sèvres, souhaite avoir des précisions sur la ligne « Organisation de la gouvernance » dans le programme d'actions et, sur les participations financières, il rajoute qu'il est nécessaire de discuter avec les EPCI, d'autant plus que la gestion des finances des taxes GEMAPI n'a pas été organisée et le Parc ne pourra pas échapper à cette discussion sur les participations GEMAPI et il faudra une large réflexion pour tout remettre à plat.

Le Président répond que pour la ligne « Organisation de la gouvernance », il s'agit de l'organisation et du fonctionnement du Conseil scientifique pour 7 500 €, c'est une ligne qui relève de l'Axe 3 - OS8 de la charte. Des actions hors contrat de Parc ont été agrégées par erreur sous cette Orientation Stratégique.

Pour le deuxième point, il y aura des réflexions auxquelles le Parc participera à l'appel des collectivités et apportera une expertise et non pas des décisions.

M. Denis BASSAND souhaite savoir s'il est prévu de renégocier les emprunts ?

Le Président répond que le Parc n'a pas le poids de renégocier car il ne faut pas alourdir l'emprunt existant et les indemnités de remboursement anticipé des emprunts seraient supérieures aux économies qui pourraient être faites.

M. Denis BASSAND revient sur les contributions des petites communes, il note les négociations avec les EPCI mais il n'a pas été évoqué les chambres d'agriculture. Il rajoute qu'il pense que même les petites communes peuvent participer au-delà de ce qui est demandé aujourd'hui et que la comparaison avec les autres Parcs montre que le Parc du Marais poitevin est un des Parcs qui demandent le moins au niveau des communes.

Le Président trouve que c'est une excellente réflexion en tant que président du Parc mais il doute que cette intervention convienne à tout le monde. Il précise que pour changer les cotisations, il faudra changer les statuts et pour cela, il faudra un consensus. Il rajoute que l'anticipation des équilibres entre les dépenses et les recettes est nécessaire ; pour rester Parc naturel régional, le Syndicat mixte a des obligations qui nécessitent des financements, la discussion est assez longue mais nécessaire pour pouvoir prendre une décision.

M. Gilbert FAVREAU précise, sur la discussion prochaine autour des participations, qu'il est important de bien expliquer aux interlocuteurs, ce que fait précisément le Parc car la charte n'est peut-être pas un document exploitable pour demander des financements ; le Parc aura affaire à de nouveaux élus, il faudrait anticiper sur l'aspect pédagogique de la présentation de la structure PNR, de son intérêt et de ses missions.

Le Président trouve que c'est une bonne idée et envisage de rencontrer les communes lors de réunions dans les EPCI en invitant plus largement l'ensemble des élus. Il indique que la charte est un texte long mais qui a été voté par les collectivités donc il faut s'en rapprocher pour expliquer ce que fait le Parc, en tant que conseiller technique et animateur de la charte.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires pour 2020.

Le Président informe l'assemblée des prochaines dates du calendrier :

- 17 octobre : réunion de la commission communication : préparation de l'assemblée générale du 6 décembre consacrée au budget, rétrospective 2019 et vœux 2020
- 22 octobre : réunion de la commission urbanisme paysage climat énergie : thème : solaire sur bâtiment agricole
- 25 octobre : visite de Mme Vanessa Charbonneau, Vice-présidente chargée des relations avec l'Europe à la Région des Pays de la Loire, pour voir l'avancement du LIFE Baie de l'Aiguillon
- 25 octobre à Paris : Remise du prix national des « allées d'arbres » pour l'action de renouvellement de la trame arborée
- 26 octobre : visite de M. Laurent Gérard, Vice-président chargé de l'Environnement à la Région des Pays de la Loire, pour la découverte du Marais poitevin
- 27 octobre à Magné : Décrochage des tableaux primés lors du festival international de peinture de Magné, soutenu par le Parc et remise du tableau financé par le Parc
- 6 au 8 novembre à Amiens : assemblée générale du réseau RAMSAR France
- 12 novembre à Niort : comité de pilotage du tourisme fluvial
- 6 décembre : Assemblée générale

M. Jean-Pierre SERVANT tient à remercier Mme Julie BARDOUX, nouvelle directrice administrative et financière, et précise qu'elle est récemment arrivée dans la structure et qu'elle a réalisé un très gros travail à la fois pour les orientations budgétaires mais aussi pour les opérations de régularisation de la décision budgétaire.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 18 heures 55 et invite l'assemblée à participer au cocktail.

Il rappelle à l'assemblée que, suite au colloque sur l'adaptation au réchauffement climatique organisé en novembre 2018 à La Rochelle, le show scientifique a été présenté à Rochefort (17), à Niort (79) et sera proposé ce soir à Luçon. Une nouvelle représentation aura également lieu le mardi 26 novembre à La Rochelle précédée d'un colloque scientifique sur les risques côtiers.